

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mai 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PLO, Maire.

La séance était publique. Date de la convocation : 22 mai 2018.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Maryse LESPES, Huguette MAFFEIS, Martine METIVIER, MM Didier BALDY, Jérôme CAUNES, Roland DABOS, Yves MASSON, Jean-Jacques PLO et Guy POTEREAU.

Etaient excusés : Mmes Jacqueline CORIASCO, Evelyne LEVEQUE et Emilie RAMIS, MM Alain DEZALOS et François DAILLEDOUZE.

Absent : M. Frédéric PARREIN.

Mme Jacqueline CORIASCO a donné pouvoir à M Didier BALDY pour voter en son nom.

Mme Evelyne LEVEQUE a donné pouvoir à Mme Martine METIVIER pour voter en son nom.

Mme Emilie RAMIS a donné pouvoir à M. Roland DABOS pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Roland DABOS, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

Plan de circulation

Le bureau municipal et la commission « travaux » ont demandé conseil à M. DAOUDI, chef de l'unité territoriale sud de l'Agglomération d'Agen, pour réaliser un plan de circulation de Caudecoste intramuros.

M. DAOUDI présente les possibilités de circulation avec deux zones de circulation (20 et 30 km/h) ainsi que la signalisation (marquage au sol, emplacement panneaux, réalisation des places de stationnement en chicane, plots ...). Les membres du conseil municipal approuvent le projet qui sera réalisé en 2019.

Groupement d'achat de fournitures

La commune adhère à un groupement d'achat pour la fourniture de papiers. Ce groupement arrive à échéance. Il est donc proposé au conseil de renouveler ce groupement en ajoutant le lot fournitures de bureau.

La Ville d'Agen propose, aux communes membres de l'Agglomération, d'adhérer à des groupements de Le fonctionnement de ces groupements sera partagé entre :

- La Ville d'Agen qui en assurera à titre gratuit la coordination, ses missions allant de l'organisation de la procédure de consultation jusqu'à la notification de l'accord-cadre ainsi que la révision des prix à chaque reconduction.
- Chaque collectivité qui exécutera son propre marché.

La procédure de mise en concurrence retenue est l'accord-cadre à bons de commande. Ces accords-cadres seront conclus sans minimum ni maximum pour un an et pourront être reconduits 3 fois sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'APPROUVER le principe de convention constitutive de groupements de commande afin d'approvisionner en fournitures administratives les services de la commune de Caudecoste,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la réalisation,
- de DIRE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 et les suivants : Chapitre 011 « Charges à caractère général » - Article 6064.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Antenne relais

Un certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé par la société TDF pour implanter une antenne relais sur la parcelle section F, numéro 969 à Guillet. Plusieurs maisons se trouvent à moins de 200 mètres.

Les membres du conseil municipal s'inquiètent de la réalisation de ce projet (notamment nuisances pour le voisinage). Par conséquent, ils souhaitent obtenir des informations complémentaires en rencontrant le responsable du projet de la société TDF.

Avenant n°1 à la convention relative à la rétrocession de lotissements

Nous avons réalisé une convention en 2014 avec l'Agglomération d'Agen. Afin d'intégrer le lotissement du Domaine de Martinet, nous devons réaliser un avenant. Ce dernier étant en cours de finalisation, la délibération est ajournée.

Attributions de subventions

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions allouées aux associations. MM Caunes et Plo se retirent pour le vote des subventions afin d'éviter tous conflits personnels.

Associations	Libellé	Proposition
AOCB	Aide au fonctionnement	3 500 €
Comité des Fêtes	Aide au fonctionnement	4 700 €
Foyer Beaujardin section jumelage	Aide au fonctionnement	1 000 €
Pétanque	Aide au fonctionnement	100 €
OCCE Coopération Scolaire	Aide au fonctionnement	90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'AUTORISER les attributions des subventions aux associations pour l'année 2018.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Désignation du coordonnateur de l'enquête de recensement campagne 2019

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Par conséquent, il convient de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement à la demande de l'INSEE avant le 30 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- DE DESIGNER Mme OUSTRAIN Pascale née LALA, coordonnatrice d'enquête chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Elle bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IHTS) et recevra 17,16 € pour chaque séance de formation.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Questions diverses

M. Roland DABOS informe les membres du conseil municipal que l'investissement pour le retour du calice sera réalisé après les notifications officielles des subventions.

Par ailleurs, il fait part des prochaines manifestations soutenues par la section patrimoine du foyer Beaujardin.

Fin de la séance à 23h05.